

Ministère du redressement productif  
A l'attention d'Arnaud Montebourg  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy

75572 Paris cedex 12

Boulogne-Billancourt, le 30 septembre 2013

Objet : Projet d'extraction industrielle de sable coquillier en baie de Lannion.

Monsieur le Ministre,

Après la 2<sup>ème</sup> Conférence environnementale et sa table ronde n°4 « Biodiversité marine, mer et océans », présidée par Victorin Lurel et Frédéric Cuvillier, je souhaiterais porter à votre connaissance le cas du projet d'extraction industrielle de sable coquillier en baie de Lannion, de la Compagnie Armoricaire de Navigation (CAN). Ce projet a d'ailleurs été évoqué en séance le 20 septembre.

Avec une demande d'autorisation de prélever 8 millions de mètres cubes de la dune sous-marine de sable coquillier pendant 20 ans, 4 km<sup>2</sup> concernés par 35 m de fond, ce projet met en lumière l'inadaptation de la gouvernance d'une activité extractive en mer - dans la mer territoriale sur laquelle la France a pourtant l'entière souveraineté - et la démesure d'un projet industriel dans une région, un environnement maritime, écologique et socio-économique, reposant largement sur la mer.

Le Conseil d'Etat a confirmé que l'ensemble des règles de procédures a été respecté, confirmant l'autorisation de concession. Pourtant, ce projet a suscité une forte mobilisation et une opposition quasi-unanime de la population, des collectivités riveraines de la baie, des pêcheurs, élevages marins et conchyliculteurs, des professionnels du tourisme, du Conservatoire de l'Espace Littoral (CEL), des gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale voisine comme des deux sites Natura 2000 en mer qui jouxtent le site d'extraction, et des associations.

L'enquête publique, appuyée sur une étude d'impact indigente, n'apporte aucune garantie sur le maintien et la restauration de l'adaptabilité des services écologiques pendant et après la phase de dragage. Or, il s'agit bien là d'un écosystème unique et déterminant pour l'ensemble du milieu marin et ses ressources. A ce titre, au regard des principes de la doctrine « éviter, réduire, compenser », le projet aurait dû être simplement ajourné. Toutefois, le Commissaire enquêteur, tout en reconnaissant que les impacts prévisibles ont été « minimisés », et en l'absence de possibilité de remise en état, a émis un avis favorable au projet. Comprenez qui pourra.

C'est pourquoi, sans se substituer aux consciences locales, la Fondation vous demande, Monsieur le Ministre, de ne pas donner suite à cette demande de concession d'un projet nécessairement temporaire, dont seules les conséquences sur l'écosystème marin et littoral comme sur l'économie seront *durables*, au détriment des richesses produites par une exploitation des ressources vivantes et renouvelables de la mer, par définition pérenne. Le seul profit d'amendement de terres agricoles pour lequel il existe des substituts ne saurait justifier une telle destruction.

Les conditions d'une acceptabilité sociale ne sont pas réunies. La confiance entre les citoyens et l'Etat garant de l'intérêt général et de la protection du bien commun est largement remise en cause dans ce cas précis. Il serait regrettable que ce mauvais projet, au mauvais endroit et au mauvais moment, vienne remettre en cause les expérimentations et projets en cours (estuaires de la Seine, de la Loire et de la Gironde) concernant l'extraction de granulats marins, dont notre pays a besoin pour sécuriser son approvisionnement, et dont l'encadrement est aujourd'hui satisfaisant et la responsabilité des industriels concernés, exemplaire, me semble-t-il.

Alors que la feuille de route de la deuxième Conférence environnementale pour la transition écologique doit guider le travail du Gouvernement, au moment où la France s'apprête à accueillir à Marseille, et pour la première fois, le colloque international sur les aires marines protégées, au moment, enfin, où la France souhaite mobiliser la société civile en vue de la prochaine assemblée générale des Nations Unies sur le droit de la mer en 2014, je crois au devoir de cohérence de l'action publique en mer comme à terre.

J'ai conscience qu'une telle démarche demande du discernement, de la générosité et puisqu'il s'agit *in fine* d'assumer publiquement des valeurs et des choix, du courage.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Nicolas Hulot

Président de la Fondation

